

DECISION N°2024-84/ P.E.V.S. du 24 /05/2024

OBJET :

**Marché de fourniture
d'uniformes scolaires**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°14 en date du 11 avril 2024 du Conseil Municipal portant sur l'expérimentation du port de l'uniforme à l'école (2024-2026) délimitation du cadre de l'expérimentation

Vu la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique déclarée infructueuse (absence d'offre) et la procédure sans publicité ni mise en concurrence qui en découle en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique

D E C I D E

Article 1 : Un marché sera signé par mes soins pour la fourniture d'uniformes scolaires pour les élèves de l'école Michelet, située 15 rue Pierre Bériot, 59220 DENAIN, sous la forme d'un trousseau avec la Société LABEL BLOUSE située au 30 rue Gay Lussac, 59147 GONDECOURT.

Article 2 : Le montant minimum du marché sera de 20000 € pour un montant maximum de 80000 € TTC par an sachant que le prix maximum d'un trousseau sera de 200 € TTC.

Article 3 : Le marché prendra effet à compter de sa notification et prendra fin en date du 31 juillet 2026.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 LILLE cedex via le site internet telerecours.fr ou par télécopie : 03 59 54 24 45) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 24/05/2024
Le pouvoir adjudicateur

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

